SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT DE CASABLANCA
TRAFICS POLYVALENTS

APPEL D'OFFRES OUVERT N° V01/DEPCTP/2026

VENTE DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES REFORMÉS APPARTENANT À LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT DE CASABLANCA TRAFICS POLYVALENTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION 3
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE 3
ARTICLE 3 : REPARTITION DE L'APPEL D'OFFRES 3
ARTICLE 4 : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 3
ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 3
ARTICLE 6 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 3
ARTICLE 7 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS . 3
ARTICLE 8 : VISITE DES LIEUX 3
ARTICLE 9 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITE DES CONCURRENTS 3
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE 4
ARTICLE 11 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS 4
ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS 5
ARTICLE 13 : RETRAIT DES PLIS 5
ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 5
ARTICLE 15 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES 5
ARTICLE 16 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES 5
ARTICLE 17 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES 5

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la **vente des équipements informatiques réformés appartenant à la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents.**

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents qui, au nom de Marsa Maroc, passe le marché qui découle du présent Appel d'offres.

ARTICLE 3 : REPARTITION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres est lancé en **lot unique.**

Les consistances de l'appel d'offres sont précisées au niveau du CPS et du bordereau des prix.

ARTICLE 4 : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit comprendre :

- **a.** L'avis d'appel d'offres ;
- **b.** Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) et ses annexes comportant le modèle du Bordereau des Prix ;
- **c.** Le présent règlement de consultation et ses annexes comportant les modèles de l'acte d'engagement, de la déclaration sur l'honneur, la caution provisoire et la charte fournisseurs.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les modifications introduites au dossier d'appel d'offres seront communiquées via le portail des achats à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

ARTICLE 6 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les dossiers d'appel d'offres sont téléchargeables à partir du portail des Achats de Marsa Maroc à l'adresse : https://achats.marsamaroc.co.ma, dès parution de l'avis d'appel d'offres au portail des Achats de MarsaMaroc et jusqu'à la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS

Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées, via le portail des achats de Marsa Maroc, dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la remise des offres.

ARTICLE 8 : VISITE DES LIEUX

Chaque concurrent doit se présenter à la Division Systèmes d'Information, afin d'avoir une idée claire sur l'état des biens objet de la vente. À cet effet, la date de la visite des lieux est publiée sur l'avis d'insertion.

À la fin de la visite, une attestation sera délivrée par la Division Systèmes d'Information.

Aucune réclamation relative au manque d'information ne sera acceptée par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITE DES CONCURRENTS

Les concurrents doivent obligatoirement joindre à leur offre :

- La déclaration sur l'honneur établie, en un exemplaire selon le modèle joint au présent règlement de consultation ;
- La caution provisoire bancaire à établir conformément au modèle joint au présent règlement de consultation. **À signaler que les chèques ne sont pas acceptés ;**
- Le document « Charte Fournisseurs » joint en annexe signé avec la mention manuscrite « lu et accepté » par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet ;
- L'acte d'engagement établi conformément au modèle joint au présent règlement de consultation. **L'acte d'engagement devra contenir l'adresse exacte du concurrent ;**
- Le bordereau de prix du Cahier de Prescriptions Spéciales ;
- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;
- Le présent Règlement de la Consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages;
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE

Chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix.

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix sont arrêtés en chiffres seulement.

ARTICLE 11 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse exacte du concurrent ;
- L'objet et le n° de l'appel d'offres ouvert ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'achat lors de la séance publique d'ouverture des plis ».

Ce pli doit contenir deux enveloppes :

a) La première enveloppe comprend :

- La déclaration sur l'honneur ;
- La caution provisoire ;
- La charte fournisseur ;
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- Le règlement de consultation ;
- Le CPS dûment paraphé et signé.

b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière composée de l'acte d'engagement timbré et du bordereau des prix dûment paraphés et signés. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».

ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont, au choix des concurrents :

- ✓ Soit déposés contre récépissé, dans le bureau d'ordre du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- ✓ Soit via le portail des achats du maître d'ouvrage à l'adresse : https://achats.marsamaroc.co.ma

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure limites fixées par l'avis d'appel d'offres pour la remise des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut accepter des offres déposées électroniquement dans le portail des achats, quinze (15) minutes au-delà de l'heure limite fixée par l'avis d'appel d'offres, et ce pour pallier aux éventuels problèmes de connexion.

ARTICLE 13 : RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure limites fixés pour la remise des offres.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 ci-dessus.

ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de Cent-vingt (120) jours. Ce délai est compté à partir de la date de remise des plis.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut proposer à l'attributaire, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée. En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire, le cas échéant.

ARTICLE 15 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langues arabe ou française.

ARTICLE 16 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Les offres doivent être exprimées en Dirham, la monnaie locale.

ARTICLE 17 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Le présent appel d'offres concerne une vente qui sera **attribuée** sur la base de l'offre financière **la plus disante.**

Fait à Casablanca, le ……..

Signé par : Le responsable représentant de Marsa Maroc

Digitally signed by ABHIM Brahim Directeur des Terminaux Polyvalents au Port de Casablanca

MARSA MAROC WE LIFT YOUR GROWTH	MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT												
	Document :	E	N	E	N	G	G	E	A	M	A	P	1	0
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

A- Partie réservée à Marsa Maroc

Appel d'offres ouvert**, N° V01/DEPCTP/2026 du …….**

Objet du marché : **Vente des équipements informatiques réformés appartenant à la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents.**

B - Partie réservée au concurrent

Je (1), soussigné ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de…… (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)

Inscrite au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°..... (2)

N° de la taxe professionnelle.....(2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu de ma signature un bordereau de prix établi conformément aux dispositions du dossier d'appel d'offres ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant de la vente HT……(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA …… (en lettres et en chiffres)
- Montant de la vente TTC ……..(en lettres et en chiffres)

Fait à……., le……

(1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

1) – Mettre : « Nous, soussignés……nous obligeons conjointement solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
2) – Ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc

(3) Supprimer les mentions inutiles.

MARSA MAROC WE LIFT YOUR GROWTH	MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR	
	Document :	E N D S H G E A M A P 1 0 (1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13)

AO N° V01/DEPCTP/2026

Objet : **Vente des équipements informatiques réformés appartenant à la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents**

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ..... (*Prénom, nom et qualité*)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : ..... *(1)*

Inscrit au registre du commerce de ..... (*Localité*) sous le n° .....*(1)*

N° de Taxe professionnelle ..... *(1)*

N° de patente : ……

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné ..... (*prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise*)

Agissant au nom et pour le compte de..... (*Raison sociale et forme juridique de la société*)

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société .....

Adresse du domicile élu .....

Affiliée à la CNSS sous le n° .....*(1)*

Inscrite au registre du commerce ..... (*Localité*) sous le n° .....*(1)*

N° de taxe professionnelle .....*(1)*

N° de patente : ……

Déclare sur l'honneur :

1. *M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;*
2. *Que je remplie les conditions prévues par Règlement de consultation ;*
3. *M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché,* **ne peut porter que sur les prestations pouvant faire l'objet de sous-traitance telles que celles-ci sont précisées par le Cahier des prescriptions spéciales** *; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le Règlement de consultation ;*
4. *M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelques titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;*
5. *M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.*

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

[Sur papier à en-tête de la banque émettrice Marocaine]

CONSTITUTION D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE AU TITRE DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE.

CAUTION N° : ……..

Je soussigné, *(Organisme bancaire (1), sa forme sociale, son capital et son siège social)* . . . . . ;

représenté(e) par *: (noms, prénoms et qualités des signataires)* . . . . . .

Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour le compte de la société(2) *(raison, capital et siège social)* . . . . . pour le montant du cautionnement provisoire auquel est assujettie ladite société (2) auprès de la Société d'Exploitation des Ports ''Marsa Maroc'', **Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents** en sa qualité de soumissionnaire dans le cadre de l'appel d'offres n° ***……/ DEPCTP /2026***, du *(date de remise des offres)* . . . . . ; relatif à *(objet de l'appel d'offres)* : …… …… …… …… …… ……

Ledit cautionnement s'élevant à …… …… …… *(montant en chiffres et en lettres).*

Fait à . . . . . ., le . . . . . .

(Signature)

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

a) Au nom collectif du groupement ;
b) Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
c) En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doit préciser qu'ils est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis à Marsa Maroc abstraction faite du membre défaillant.

(1) : Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous n° . . . . . en date du . . . . . .

CHARTE FOURNISSEURS

Le Groupe Marsa Maroc met à la disposition de ses fournisseurs la présente Charte, qui rappelle les principes fondamentaux encadrant leurs relations, notamment en matière de respect et de promotion des droits de l'Homme, du droit du travail, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption et de protection des données personnelles.

Le Fournisseur est tenu de se conformer à l'ensemble des lois et réglementations nationales et internationales applicables, ainsi qu'aux dispositions de la présente Charte. Dans le cas où une disposition légale ou réglementaire s'avérerait plus exigeante que les principes énoncés dans la Charte, celle-ci prévaudra.

À ce titre, le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre les politiques, procédures et actions de formation nécessaires afin d'assurer sa pleine conformité avec les exigences de la présente Charte, notamment :

RESPECT DE LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL ET DES NORMES INTERNATIONALES

- Se conformer à la réglementation nationale du travail, ainsi qu'aux standards internationaux en matière de droits humains, notamment ceux définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et plus généralement à toute réglementation applicable en matière de droits civils et humains, quel que soit le lieu d'exercice de ses activités.
- S'interdire tout recours au travail forcé ou obligatoire, sous quelque forme que ce soit, et ne pas en tirer avantage, conformément aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) n°29 et n°105.
- S'abstenir de toute forme de travail des enfants et respecter strictement la législation en vigueur relative à l'âge minimum d'emploi, au temps de travail, au salaire minimum ainsi qu'à la rémunération des heures supplémentaires.
- Garantir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, en s'interdisant toute forme de discrimination fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques, l'origine sociale ou nationale.
- Assurer un environnement de travail sain et sécurisé, propre à préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses sous-traitants et des utilisateurs de ses produits et services.
- Adopter une démarche proactive en matière d'hygiène et de sécurité, en identifiant et en évaluant les risques liés à ses activités, et en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour les prévenir, les réduire ou les éliminer.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- Se conformer à l'ensemble des réglementations environnementales nationales et internationales applicables. À ce titre, le Fournisseur réalise une analyse environnementale et réglementaire afin d'identifier les aspects environnementaux liés à ses activités et d'en évaluer les impacts.
- Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour maîtriser les impacts environnementaux identifiés et en assurer le suivi régulier.
- Sensibiliser et former son personnel aux enjeux environnementaux, et promouvoir les actions visant à la protection de l'environnement.
- Œuvrer à la réduction de la consommation d'énergie, des rejets dans l'eau, l'air et les sols, ainsi que des déchets générés, à chaque étape du cycle de vie des produits et services (fabrication, transport, installation, commercialisation et fin de vie).
- Intégrer les exigences relatives à la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité, dans ses processus d'achat, de conception, de réalisation et de mise en œuvre de ses produits et services.

INTEGRITE, TRANSPARENCE ET INDEPENDANCE

- Conduire ses activités avec intégrité, honnêteté et équité, dans le respect des règles applicables en matière de concurrence loyale et de lutte contre la corruption. À ce titre, le Fournisseur s'interdit, directement ou indirectement :
  - D'avoir recours à toute pratique frauduleuse ou acte de corruption à l'égard de toute personne intervenante, à quelque titre que ce soit, dans les procédures de passation, de gestion ou d'exécution des contrats ;
  - De proposer, promettre, offrir ou accorder des avantages indus, notamment sous forme de dons ou de présents, en vue d'influencer une décision relative à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat.
- Prévenir toute situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, avec toute partie prenante impliquée dans le processus de contractualisation. À ce titre, le Fournisseur veille notamment à ne pas se trouver dans les situations suivantes :
  - Bénéficier, directement ou indirectement, de subventions émanant d'une partie impliquée dans la procédure ;
  - Partager le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire dans le cadre d'une même procédure ;
  - Exercer, directement ou par l'intermédiaire de tiers, une influence indue sur les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - Participer à plusieurs offres dans le cadre d'une même procédure de passation.

- Respecter l'ensemble des régimes de sanctions économiques et des restrictions applicables aux transactions commerciales, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Le Fournisseur atteste ne figurer sur aucune liste de sanctions et s'engage à informer sans délai le Groupe de toute inscription éventuelle sur une telle liste.

- Adopter un comportement responsable et conforme aux exigences éthiques dans l'utilisation des réseaux sociaux. À ce titre, le Fournisseur s'abstient notamment :
  - De toute communication ou activité à caractère irrespectueux, non professionnel, harcelant, haineux, injurieux, diffamatoire, discriminatoire ou illicite ;
  - De se présenter, d'agir ou de s'exprimer au nom du Groupe Marsa Maroc, ou de formuler des propos pouvant lui être attribués, sans autorisation préalable expresse ;
  - De porter atteinte au cadre légal applicable, notamment en matière de droits de la personnalité (droit à l'image, respect de la vie privée, réputation, honneur) et de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique et industrielle), dans toute publication ou diffusion de contenu.

CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- Assurer la protection des données à caractère personnel et des informations confidentielles contre tout accès, destruction, utilisation, modification ou divulgation non autorisés, en mettant en place des mesures organisationnelles et techniques appropriées.
- S'interdire toute utilisation des informations confidentielles et des données à caractère personnel à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été communiquées ou mises à disposition, et veiller à leur traitement en stricte conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de protection des données, y compris, sans s'y limiter, la délibération de la CNDP n° 98-AU-2015 du 12 juin 2015.

****

Le fournisseur est informé que le Groupe Marsa Maroc n'a pas de prestataire privilégié dans le cadre de ses achats. À ce titre, il est invité à adhérer à la présente Charte et à en respecter strictement les principes et obligations, conformément aux réglementations en vigueur.
Le Fournisseur s'engage à garantir la conformité de ses activités, ainsi que de celles de ses propres sous-traitants, avec les dispositions de la présente Charte. Il s'engage également à informer sans délai le Groupe Marsa Maroc de tout risque ou impact identifié à cet égard.
À ce titre, il met en œuvre des diligences raisonnables préalablement à toute relation d'affaires avec ses partenaires, afin de prévenir et de maîtriser les risques liés notamment à la corruption, aux sanctions, aux pratiques de travail non éthiques et au blanchiment de capitaux.
Tout manquement grave et intentionnel aux engagements de la présente Charte pourra être considéré comme une violation contractuelle et entraîner l'application de sanctions, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, sans préjudice de toute action judiciaire susceptible d'être engagée en vue d'obtenir réparation du préjudice subi.
Le Groupe Marsa Maroc se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la conformité des activités de ses fournisseurs aux exigences de la présente Charte. À ce titre, le Fournisseur accepte sans réserve la réalisation de contrôles internes et/ou externes mandatés par le Groupe.
Pour toute question relative à la présente Charte ou aux attentes du Groupe Marsa Maroc à l'égard de ses fournisseurs, la Direction des Achats peut être contactée à l'adresse suivante : **achats.mm@marsamaroc.co.ma.**
En signant la présente Charte, le représentant légal du Fournisseur reconnaît en avoir pris connaissance, en comprendre pleinement les termes et atteste que l'entreprise qu'il représente s'y conforme.

Raison sociale /Cachet du fournisseur
Nom, Titre et Signature du représentant :
Date et lieu :

Digitally signed by
MAOUNI Adil
Responsable Systèmes
d'Information

2/2